ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 14366

Texte de la question

M. Gilles Lurton attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les enjeux de la démocratisation de l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur joue, au-delà de la formation et de la recherche, un rôle majeur dans l'orientation et le destin professionnels d'un très grand nombre de jeunes. Dans notre pays, le niveau de diplôme conditionne fortement l'insertion professionnelle et les destins sociaux sont pour l'essentiel déterminés, de façon trop souvent irréversible, à l'issue de la période de formation initiale. Toutefois, les difficultés à s'orienter dans le paysage complexe de l'enseignement supérieur et l'échec particulièrement lourd en premier cycle universitaire alimentent la déception et l'inquiétude de nombreux étudiants. Afin d'impulser un véritable mouvement de réussite, il conviendrait de mettre en place une meilleure articulation des diverses voies de l'enseignement supérieur, en redonnant toute leur attractivité aux universités, et en ouvrant plus largement les IUT et les sections de techniciens supérieurs aux bacheliers technologiques et professionnels. En conséquence, il souhaiterait connaître ses intentions dans la mise en œuvre d'un véritable plan de réussite en premier cycle portant sur l'accueil des étudiants, les conditions d'enseignement et la transition entre lycée et université.

Texte de la réponse

Le niveau de qualification et le nombre de jeunes diplômés est en effet une question essentielle, car elle conditionne leur insertion professionnelle et le dynamisme économique de notre pays. L'accès aux savoirs et aux qualifications pour le plus grand nombre est une nécessité dans un monde où la connaissance est devenue une valeur distinctive. Or, on constate que le taux de poursuite d'études stagne en France depuis une quinzaine d'années, et que le taux de réussite en premier cycle des études supérieures a baissé depuis 2006. Le projet de loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche entend répondre à ce défi en érigeant en priorité la réussite des étudiants. Il se fixe un objectif de 50 % de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, qui pourra être atteint grâce à un éventail de mesures : - l'affirmation d'un continuum entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, se traduisant à la fois par une meilleure articulation pédagogique entre ces deux niveaux, un renforcement de la politique d'orientation et une meilleure lisibilité de l'offre de formation universitaire par la rationalisation des intitulés de diplômes ; - l'accueil prioritaire des bacheliers professionnels et technologiques, respectivement dans les sections de techniciens supérieurs (STS) et les instituts universitaires de technologie (IUT), où leur taux de réussite est bien meilleur ; - la facilitation des réorientations et des passerelles grâce à la spécialisation progressive en licence et au rapprochement, par voie de convention, entre lycées portant des formations supérieures et établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) ; - une rénovation pédagogique s'appuyant notamment sur un grand plan numérique ; - des liens renforcés entre les établissements et les entreprises, avec des stages encadrés dès le premier cycle et le doublement de l'alternance. Cette ambition s'accompagne d'un effort exceptionnel de création de 5 000 emplois nouveaux sur le quinquennat.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE14366

Auteur : M. Gilles Lurton
Circonscription : Ille-et-Vilaine (7e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14366
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 décembre 2012, page 7680
Réponse publiée au JO le : 4 juin 2013, page 5890